

# CORPS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Décrets n° 2017-130 et 131 du 3 février 2017

Directeur du Travail hors classe	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
Échelon spécial	HEB	1078	-
4ème échelon	HEA	901	-
3ème échelon	1027	830	3 ans
2ème échelon	995	806	2 ans 6 mois
1er échelon	930	756	2 ans 6 mois

Grade fonctionnel



Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

2019

Directeur du travail	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
6ème échelon	HEA	901	-
5ème échelon	1027	830	3 ans
4ème échelon	995	806	3 ans
3ème échelon	930	756	3 ans
2ème échelon	871	711	2 ans
1er échelon	830	680	2 ans

Tableau d'avancement

1 an d'ancienneté dans le 3ème échelon

Directeur adjoint du travail	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
8ème échelon	995	806	-
7ème échelon	945	767	3 ans
6ème échelon	906	738	3 ans
5ème échelon	858	701	2 ans
4ème échelon	826	677	2 ans
3ème échelon	785	646	2 ans
2ème échelon	740	611	2 ans
1er échelon	678	564	2 ans

Tableau d'avancement

5 ans d'ancienneté dans le corps

Inspecteur du travail	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
10ème échelon	871	711	-
9ème échelon	827	678	4 ans
8ème échelon	786	647	3 ans
7ème échelon	740	611	3 ans
6ème échelon	678	564	3 ans
5ème échelon	622	522	2 ans
4ème échelon	595	501	2 ans
3ème échelon	558	473	2 ans
2ème échelon	518	445	1 an 6 mois
1er échelon	480	416	1 an 6 mois
Inspecteur-élève	390	357	-

1er janvier 2018

Transformation primes/points